

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CNAM NOUVELLE AQUITAINE
Accueil
05.57.59.23.00
contact@cnam-nouvelle-aquitaine.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Tout public

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Détermination des possibilités de valorisation (construction, rénovation) du bien immobilier identifié au regard de la réglementation de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine : ? Réunir toutes informations sur l'évolution prévisible du secteur dans lequel est situé le bien immobilier identifié (réglementation, opérations d'aménagement urbain...); ? Inventorier l'intégralité des réglementations applicables (urbanisme, environnement, patrimoine); ? Explorer les possibilités de dérogation aux règles en vigueur et d'octroi de bonus de constructibilité; ? Déposer une demande de certificat d'urbanisme ou de certificat de projet pour protéger l'opération en cours de conception et de montage contre l'évolution défavorable de la réglementation; ? Encadrer la réalisation de l'esquisse du projet de construction ou de rénovation à partir de contraintes réglementaires inventoriées et du résultat des diagnostics effectués (géotechnique, pollution, archéologie, risques naturels...). Identification et obtention des autorisations administratives requises et suivi de leur mise en œuvre : ? Déterminer l'ensemble des autorisations administratives requise, leurs modalités et délais d'obtention ainsi que leur articulation procédurale; ? Superviser, à partir de l'avant-projet définitif, la constitution du dossier des demandes d'autorisations administratives et procéder à leur dépôt; ? Suivre l'instruction administrative des demandes d'autorisation puis s'assurer de la « purge » des autorisations délivrées (absence de recours ou de retrait); ? S'assurer de la bonne exécution technique et administrative des autorisations obtenues : ouverture du chantier, vérification de la conformité des travaux réalisés, sollicitation des autorisations modificatives, attestation de l'achèvement des travaux.

Contenu et modalités d'organisation

Total de 12 ECTS DRM101 - Planification urbaine et autorisations d'urbanisme / 6 ECTS DRM119 - Enjeux environnementaux et immobilier / 6 ECTS

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Modularisé**

Validation(s) Visée(s)

Responsable d'opération immobilière - Niveau 6 : Licence, licence professionnelle, BUT (Niveau 6 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00336574	du 01/09/2022 au 31/08/2025	Bègles (33)	CNAM NOUVELLE AQUITAINE		MON COMPTE FORMATION	FPC